

Affiché le





### **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

# Extrait des délibérations de la séance du 4 mars 2021

\_\_\_\_\_

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSES:**

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema

M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

M. Monany donnant pouvoir à Mme Paul

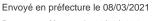
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi

Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

M. Ayyadi donnant pouvoir à M. Prudhomme

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

Mme Laroche, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Magrino



Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID: 093-229300082-20210304-2021\_03\_008-DE



## Délibération n° 2021-III-08 du 4 mars 2021

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – AVIS DE NON-LIEU À STATUER SUR UNE DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE DÉPENSE OBLIGATOIRE RELATIVE AUX FRAIS D'INTERNAT D'UN MINEUR CONFIÉ À L'ASE.

Le conseil départemental,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de non-lieu à statuer de la Chambre régionale des comptes du 25 novembre 2020,
Vu le rapport de son président,
La première commission consultée,



Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



#### après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à son président de la communication de l'avis n°14 du 25 novembre 2020 rendu par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France.

> Pour le président du conseil départemental et par délégation,

#### Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s): 0
	Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
	acte, le	devenu exécutoire le
_	'	Date de notification du présent

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.